

Saison 2023/2024

CHAMPIONNAT DE BRETAGNE U18F À 11

Article 1 Licenciées

Le championnat U18F est ouvert aux joueuses licenciées U18F - U17F - U16F.
Possibilité de sur-classement des licenciées U15F à raison de 3 joueuses maximum.

Article 2 Engagement et composition des équipes

- 1) Le championnat U18 F est ouvert aux équipes féminines affiliées à la L.B.F, engagées auprès de la Ligue de Bretagne et **disputant les brassages organisés par la LBF.**
- 2) Pourront également participer à cette compétition des équipes féminines issues de Groupements de jeunes déclarés et validés par la LBF.
- 3) Toute équipe engagée en championnat U18F R1 est automatiquement engagée en championnat Régional Futsal.
- 4) Chaque équipe pourra être composée de 11 joueuses et de 3 remplaçantes maximum.
- 5) La règle remplacée remplaçante est applicable.
- 6) Nombre de 4 mutées maximum (Dont 1 maximum hors période).

Article 3 Organisation de la compétition

- 1) Calendrier Général validé par la Commission « Gestion des Compétitions » de la Ligue de Bretagne.
Le temps de jeu pour chaque rencontre est de : 2 X 45 min. (Ballon : T5).
- 2) Tous les matchs sont fixés au samedi. (Horaires officiels des rencontres 13h30 ou 15h30)
Toutes modifications de date, d'horaire ou de lieu de rencontre doivent faire l'objet d'une demande officielle de changement via Footclubs avec l'accord de l'adversaire
- 3) La feuille de match informatisée doit impérativement être transmise dans les 4 heures suivant la rencontre.
- 4) **Organisation de la compétition**
Phase 1 : Brassages au niveau régional (4 journées). A l'issue des 4 journées de brassages, un classement sera établi, les équipes classées de 1 à 8 disputeront le championnat de Bretagne U18F R1 (8 équipes)
Phase 2 : Championnat Régional U18F R1, 1 groupe de 8 équipes
- 5) Le championnat U18R1F se dispute en match « Aller/Retour ».
- 6) Un classement sera effectué et permettra en fin de championnat de délivrer le titre de « Champion Régional U18F ».
- 7) À l'issue du championnat, l'équipe terminant première ou suivant dans l'ordre du classement si le premier n'est pas en position d'accession, pourra disputer la P A N (Phase d'Accession au championnat National U19) organisée par la F.F.F. (sous réserves des critères d'éligibilité FFF).

- 8) Les équipes ayant disputé le championnat U18 F Régional seront remises à la disposition de leurs districts respectifs en fin de saison.

Article 4 Encadrement

La personne en charge de l'équipe, devra être licenciée (dirigeant(e) ou éducateur(trice) pour la saison en cours. (CFF3 souhaité).

Article 5 Arbitrage

La Ligue pourra désigner un arbitre officiel, les frais d'arbitrage seront pris en charge à part égale par les 2 clubs. A défaut, l'arbitrage des rencontres (centres) sera effectué par un dirigeant d'un des deux clubs présents (Tirage au sort).

Article 6 Aide aux frais de déplacement

Comme pour les compétitions jeunes, la caisse de péréquation de la LBF participe aux frais de déplacements des équipes.

Article 7 Règlements Généraux

Les règlements de la F.F.F. et de la LBF sont applicables pour tous les cas non prévus au présent règlement et notamment, réserves et réclamations.

Les cas non prévus au présent règlement seront jugés par le Comité de Direction de la L.B.F.